

IX. EVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000

Le dispositif d'évaluation des incidences Natura 2000, codifiée aux articles L.414-4 et suivants et R.414-19 et suivants du code de l'environnement, résulte de la transposition d'une directive communautaire (la directive 92/43 dite « Habitats, Faune, Flore »).

Il s'agit ici de déterminer si le projet peut avoir un effet significatif sur les habitats et les espèces végétales et animales ayant justifié la désignation du ou des sites Natura 2000 concernés par le projet.



Une évaluation des connexions avec les périmètres réglementaires a été réalisée en Chapitre IV partie 4 Biodiversité.

Une synthèse est ici proposée sur les incidences du projet sur les espèces remarquables présentes dans ces périmètres en connexion avec l'aire de projet.

Tableau 87 : Synthèse des incidences Natura 2000

| Espèces concernées | Site Natura 2000 | Statut de protection et de conservation de l'espèce | Lien avec la ZIP, mesures de préservation des populations, conclusion sur le niveau d'incidence résiduelle |
|---|--|--|---|
| FLORE | | | |
| Silène velouté <i>Silene velutina</i> | FR9402012, Capo di Feno (Directive Habitats-Faune-Flore), à environ 3,9 km au Nord-est de la ZIP | <ul style="list-style-type: none"> - Protection nationale (Article 1) - Dérogation CNPN (Annexe I) - Reconnue d'intérêt communautaire (Annexe II -IV, Directive Habitats-Faune-Flore) - Vulnérable en France (VU), Quasi-menacé en Corse (NT) - Déterminante ZNIEFF régionale | <ul style="list-style-type: none"> - Recensement d'une unique station sur l'AER à l'Est de la ZIP (source : OpenObs INPN), le reste des stations étant recensées le long du littoral au Nord des Sanguinaires - Pas d'incidences du projet sur les stations |
| Conclusion : pas d'incidence résiduelle significative du projet sur la flore, aucune demande de dérogation nécessaire car le projet ne remet pas en cause l'état de conservation des populations locales | | | |
| AVIFAUNE | | | |
| Goéland leucophée <i>Larus michahellis</i> | FR9410096, Iles Sanguinaires, Golfe d'Ajaccio (Directive Oiseaux), à environ 2,5 km au Sud de la ZIP | <ul style="list-style-type: none"> - Protection nationale (Article 3) - Préoccupation mineure en France (LC) et en Corse (LC) - Population nicheuse en déclin - Déterminante ZNIEFF régionale | <ul style="list-style-type: none"> - Nombreux recensements sur la ZIP et ses aires d'étude, noyau des populations concentré le long du littoral (source : OpenObs INPN, inventaires naturalistes) - Quelques observations sur la ZIP et sur l'AEI lors des inventaires, aucun comportement nicheur recensé - Maintien des fonctionnalités écologiques de la Trame bleue - Dérangement potentiel de l'espèce : négligeable hors période sensible pour l'avifaune - Utilisation de la ZIP comme zone de survol et éventuellement de chasse <p>L'incidence résiduelle est considérée comme négligeable.</p> |
| Fauvette sarde <i>Sylvia sarda</i> | | <ul style="list-style-type: none"> - Protection nationale (Article 3) - Reconnue d'intérêt communautaire (Annexe I Directive Oiseaux) - Préoccupation mineure en France (LC), Quasi-menacé en Corse (NT) - Déterminante ZNIEFF régionale | <ul style="list-style-type: none"> - Plusieurs observations sur l'AER, aucune sur l'AEI et sur la ZIP (source : OpenObs INPN) - Une observation sur en limite de ZIP lors des inventaires, aucun comportement nicheur recensé - Maintien des fonctionnalités écologiques de la Trame bleue - Dérangement potentiel de l'espèce : négligeable hors période sensible pour l'avifaune - Création de nouvelles zones de nidification sur les espaces de lisières en limite d'OLD <p>L'incidence résiduelle est considérée comme négligeable.</p> |
| Grand Cormoran <i>Phalacrocorax carbo</i> | | <ul style="list-style-type: none"> - Protection nationale (Article 3) - Population nicheuse en amélioration - Préoccupation mineure en France (LC) - Déterminante ZNIEFF régionale | <ul style="list-style-type: none"> - Une observation sur l'AER (source : OpenObs INPN), le noyau des populations étant concentré au niveau des îles Sanguinaires, au Sud-ouest de la ZIP - Aucune observation sur l'AEI lors des inventaires, aucun comportement nicheur recensé - Dérangement potentiel de l'espèce : négligeable hors période sensible pour l'avifaune - Utilisation de la ZIP comme zone de survol <p>L'incidence résiduelle est considérée comme négligeable.</p> |
| Cormoran huppé de Méditerranée <i>Phalacrocorax aristotelis desmarestii</i> | | <ul style="list-style-type: none"> - Protection nationale (Article 3) - Reconnue d'intérêt communautaire (Annexe I Directive Oiseaux) - Vulnérable en Corse (VU) - Déterminante ZNIEFF régionale | <ul style="list-style-type: none"> - Quelques observations sur l'AER (source : OpenObs INPN), concentration des observations sur les falaises maritimes et les îlots où peut nicher l'espèce - Aucune observation sur l'AEI et sur la ZIP lors des inventaires, aucun comportement nicheur recensé - Dérangement potentiel de l'espèce : négligeable hors période sensible pour l'avifaune - Utilisation de la ZIP comme zone de survol <p>L'incidence résiduelle est considérée comme négligeable.</p> |
| Puffin yelkouan <i>Puffinus yelkouan</i> | | <ul style="list-style-type: none"> - Protection nationale (Article 3) - Dérogation CNPN (Annexe I) - Reconnue d'intérêt communautaire (Annexe I Directive Oiseaux) - En danger en France (EN), Disparue de Corse (RE) - Déterminante ZNIEFF régionale | <ul style="list-style-type: none"> - Observations ponctuelles sur l'AEE, noyau des populations concentré sur les îlots des Sanguinaires et sur les espaces maritimes à proximité - Aucune observation sur l'AEI et sur la ZIP lors des inventaires - Dérangement potentiel de l'espèce : négligeable hors période sensible pour l'avifaune - Utilisation de la ZIP comme zone de survol <p>L'incidence résiduelle est considérée comme négligeable.</p> |
| Puffin de Scopoli <i>Calonectris diomedea</i> | | <ul style="list-style-type: none"> - Protection nationale (Article 3) - Dérogation CNPN (Annexe I) - Reconnue d'intérêt communautaire (Annexe I Directive Oiseaux) - Vulnérable en France (VU), Quasi-menacé en Corse (NT) - Déterminante ZNIEFF régionale | <ul style="list-style-type: none"> - Quelques observations ponctuelles sur l'AER et l'AEE (source: OpenObs INPN), populations concentrées notamment sur les îlots et falaises maritimes - Aucune observation sur l'AEI et sur la ZIP lors des inventaires - Dérangement potentiel de l'espèce: négligeable hors période sensible pour l'avifaune - Utilisation de la ZIP comme zone de survol <p>L'incidence résiduelle est considérée comme négligeable.</p> |
| Fou de Bassan <i>Morus bassanus</i> | | <ul style="list-style-type: none"> - Protection nationale (Article 3) - Population nicheuse stable - Quasi-menacé en France (NT) | <ul style="list-style-type: none"> - Aucune observation sur la ZIP et sur ses aires d'étude (source: OpenObs INPN, inventaires naturalistes) - Dérangement potentiel de l'espèce: négligeable hors période sensible pour l'avifaune <p>L'incidence résiduelle est considérée comme négligeable.</p> |
| Héron garde-bœufs | | <ul style="list-style-type: none"> - Protection nationale (Article 3) - Population nicheuse en déclin - Préoccupation mineure (LC) | <ul style="list-style-type: none"> - Observations ponctuelles sur l'AER et l'AEE (source: OpenObs INPN) - Aucune observation sur l'AEI et sur la ZIP lors des inventaires - Dérangement potentiel de l'espèce: négligeable hors période sensible pour l'avifaune |

| | | | |
|--|---|--|---|
| <i>Bubulcus ibis</i> | | - Déterminante ZNIEFF régionale | - Utilisation de la ZIP comme zone de survol L'incidence résiduelle est considérée comme négligeable . |
| Aigrette garzette <i>Egretta garzetta</i> | | - Protection nationale (Article 3) - Reconnue d'intérêt communautaire (Annexe I Directive Oiseaux) - Population nicheuse en déclin - Préoccupation mineure en France (LC), En danger en Corse (EN) - Déterminante ZNIEFF régionale | - Observations ponctuelles sur l'AER (source: OpenObs INPN), noyau des populations localisé sur les zones humides à l'embouchure de la Gravone et sur les îles Sanguinaires, où l'espèce peut nicher - Aucune observation sur l'AEI et sur la ZIP lors des inventaires - Dérangement potentiel de l'espèce: négligeable hors période sensible pour l'avifaune - Utilisation de la ZIP comme zone de survol L'incidence résiduelle est considérée comme négligeable . |
| Héron cendré <i>Ardea cinerea</i> | | - Protection nationale (Article 3) - Population nicheuse en déclin - Préoccupation mineure en France (LC) - Déterminante ZNIEFF régionale | - Observations ponctuelles sur l'AER (source: OpenObs INPN), noyau des populations localisé sur les zones humides à l'embouchure de la Gravone et sur les îles Sanguinaires, où l'espèce peut nicher - Aucune observation sur l'AEI et sur la ZIP lors des inventaires - Dérangement potentiel de l'espèce: négligeable hors période sensible pour l'avifaune - Utilisation de la ZIP comme zone de survol L'incidence résiduelle est considérée comme négligeable . |
| Milan royal <i>Milvus milvus</i> | | - Protection nationale (Article 3) - Reconnue d'intérêt communautaire (Annexe I Directive Oiseaux) - Dérogation CNPN (Annexe I) - Vulnérable en France (VU), Quasi-menacé en Corse (NT) - Déterminante ZNIEFF régionale | - Nombreuses observations sur les aires d'étude (source: OpenObs INPN), l'espèce survole fréquemment les espaces ouverts du territoire en quête de nourriture, elle privilégie les espaces boisés d'altitude pour nicher - Plusieurs observations sur l'AEI et sur la ZIP lors des inventaires naturalistes - Dérangement potentiel de l'espèce: négligeable hors période sensible pour l'avifaune - Utilisation de la ZIP comme zone de survol et de chasse L'incidence résiduelle est considérée comme négligeable . |
| Balbuzard pêcheur <i>Pandion haliaetus</i> | | - Protection nationale (Article 3) - Reconnue d'intérêt communautaire (Annexe I Directive Oiseaux) - Dérogation CNPN (Annexe I) - Vulnérable en France (VU), En danger en Corse (EN) - Déterminante ZNIEFF régionale | - Observations ponctuelles sur l'AER (source: OpenObs INPN), noyau des populations localisé à l'Ouest de la ZIP, sur les falaises maritimes et les îles Sanguinaires où l'espèce peut nicher - Aucune observation sur l'AEI et sur la ZIP lors des inventaires - Dérangement potentiel de l'espèce: négligeable hors période sensible pour l'avifaune - Utilisation de la ZIP comme zone de survol L'incidence résiduelle est considérée comme négligeable . |
| Faucon pèlerin <i>Falco peregrinus</i> | | - Protection nationale (Article 3) - Reconnue d'intérêt communautaire (Annexe I Directive Oiseaux) - Préoccupation mineure en France (LC), Vulnérable en Corse (VU) - Déterminante ZNIEFF régionale | - Nombreuses observations sur les aires d'étude (source: OpenObs INPN), l'espèce survole fréquemment les espaces ouverts du territoire en quête de nourriture, elle privilégie les falaises et autres milieux minéraux pour nicher - Une observation d'un individu en vol au-dessus de la ZIP lors des inventaires naturalistes - Dérangement potentiel de l'espèce: négligeable hors période sensible pour l'avifaune - Utilisation de la ZIP comme zone de survol et de chasse L'incidence résiduelle est considérée comme négligeable . |
| Mouette mélancocéphale <i>Larus melanocephalus</i> | | - Protection nationale (Article 3) - Reconnue d'intérêt communautaire (Annexe I Directive Oiseaux) - Préoccupation mineure en France (LC) | - Une observation sur l'AER (source: OpenObs INPN) - Aucune observation sur l'AEI et sur la ZIP lors des inventaires - Dérangement potentiel de l'espèce: négligeable hors période sensible pour l'avifaune - Utilisation de la ZIP comme zone de survol L'incidence résiduelle est considérée comme négligeable . |
| Mouette rieuse <i>Larus ridibundus</i> | | - Protection nationale (Article 3) - Reconnue d'intérêt communautaire (Annexe II Directive Oiseaux) - Quasi-menacé en France (NT) | - Observations ponctuelles sur l'AER et l'AEE (source: OpenObs INPN), noyau des populations localisé sur les zones humides à l'embouchure de la Gravone - Aucune observation sur l'AEI et sur la ZIP lors des inventaires - Dérangement potentiel de l'espèce: négligeable hors période sensible pour l'avifaune - Utilisation de la ZIP comme zone de survol L'incidence résiduelle est considérée comme négligeable . |
| Goéland d'Audouin <i>Larus audouinii</i> | | - Protection nationale (Article 3) - Population nicheuse en déclin - Reconnue d'intérêt communautaire (Annexe I Directive Oiseaux) - En danger en France (EN) et en Corse (EN) - Déterminante ZNIEFF régionale | - Nombreuses observations sur les aires d'étude (source: OpenObs INPN), noyau des populations localisé le long de la côte (falaises maritimes, affleurements rocheux, îlots) où l'espèce peut nicher - Aucune observation sur l'AEI et sur la ZIP lors des inventaires - Dérangement potentiel de l'espèce: négligeable hors période sensible pour l'avifaune - Utilisation de la ZIP comme zone de survol L'incidence résiduelle est considérée comme négligeable . |
| Conclusion: pas d'incidence résiduelle significative du projet sur l'avifaune, aucune demande de dérogation nécessaire car le projet ne remet pas en cause l'état de conservation des populations locales | | | |
| MAMMIFERE | | | |
| Grand Dauphin | FR9402017, Golfe d'Ajaccio (Directive Habitats-Faune-Flore) | - Protection nationale (Article 2) - Reconnue d'intérêt communautaire (Annexe II-IV Directive Habitats-Faune-Flore) | - Plusieurs observations sur l'AEE (source: OpenObs INPN), les populations sont localisées sur les espaces marins - Aucune observation sur l'AEI par les inventaires naturalistes |

| <i>Tursiops truncatus</i> | Flore), à environ 2,5 km au Sud de la ZIP | <ul style="list-style-type: none"> - Préoccupation mineure en France (LC) - Déterminante ZNIEFF régionale | <ul style="list-style-type: none"> - Aucun attrait spécifique pour les habitats de la ZIP, éventuels risques de pollution indirecte par les écoulements <p>L'incidence résiduelle est considérée comme négligeable.</p> |
|--|--|---|---|
| Conclusion : pas d'incidence résiduelle significative du projet sur les mammifères terrestres, aucune demande de dérogation nécessaire car le projet ne remet pas en cause l'état de conservation des populations locales | | | |
| REPTILE | | | |
| <i>Tortue d'Hermann</i> <i>Testudo hermannii</i> | FR9402012, Capo di Feno (Directive Habitats-Faune-Flore), à environ 3,9 km au Nord-est de la ZIP | <ul style="list-style-type: none"> - Protection nationale (Article 2) - Dérogation CNPN (Annexe I) - Reconnue d'intérêt communautaire (Annexe II-IV Directive Habitats-Faune-Flore) - Vulnérable en France (VU) et en Corse (VU) - Déterminante ZNIEFF régionale | <ul style="list-style-type: none"> - Nombreuses observations sur les aires d'étude (source: OpenObs INPN), l'espèce priviliege les mosaïques d'habitats ouverts à boisés qui sont très bien représentés sur l'ensemble du pays ajaccien - Une dizaine d'observations sur la ZIP et ses abords lors des inventaires naturalistes - Dérangement potentiel de l'espèce: négligeable hors période sensible pour les reptiles - Risque de destruction de l'espèce lors de la phase chantier: négligeable si les emprises sont clôturées et prospectées - Maintien des continuités écologiques en phase d'exploitation - Utilisation des habitats buissonnants et boisés de la ZIP pour l'accomplissement du cycle biologique de l'espèce. A noter cependant qu'elle priviliege les lisiers et les milieux naturels en périphérie de l'aire de projet pour se reproduire, les habitats naturels de l'aire de projet étant trop fermés et dégradés pour concentrer d'importants enjeux de conservation. - Habitats de prédilection largement représentés localement <p>L'incidence résiduelle est considérée comme faible.</p> |
| <i>Tortue caouanne</i> <i>Caretta caretta</i> | FR9402017, Golfe d'Ajaccio (Directive Habitats-Faune-Flore), à environ 2,5 km au Sud de la ZIP | <ul style="list-style-type: none"> - Protection nationale (Article 3) - Dérogation CNPN (Annexe I) - Reconnue d'intérêt communautaire (Annexe II-IV Directive Habitats-Faune-Flore) - Déterminante ZNIEFF régionale | <ul style="list-style-type: none"> - Quelques observations sur l'AEE (source: OpenObs INPN), les populations sont localisées sur les espaces marins - Aucune observation sur l'AEI par les inventaires naturalistes - Aucun attrait spécifique pour les habitats de la ZIP, éventuels risques de pollution indirecte par les écoulements <p>L'incidence résiduelle est considérée comme négligeable.</p> |
| Conclusion : pas d'incidence résiduelle significative du projet sur les reptiles, aucune demande de dérogation nécessaire car le projet ne remet pas en cause l'état de conservation des populations locales | | | |
| ENTOMOFAUNE | | | |
| <i>Porte-Queue de Corse</i> <i>Papilio hospiton</i> | FR9402012, Capo di Feno (Directive Habitats-Faune-Flore), à environ 3,9 km au Nord-est de la ZIP | <ul style="list-style-type: none"> - Protection nationale (Article 2) - Dérogation CNPN (Annexe I) - Reconnue d'intérêt communautaire (Annexe II-IV Directive Habitats-Faune-Flore) - Préoccupation mineure (LC) en France et en Corse (LC) - Déterminante ZNIEFF régionale | <ul style="list-style-type: none"> - Quelques observations sur l'AEE (source : OpenObs INPN) - Aucune observation sur l'AEI lors des inventaires naturalistes - Maintien des fonctionnalités écologiques de la Trame bleue (zone de reproduction privilégiée de l'entomofaune) - Habitats ouverts de friche, habitats fermés et dégradés par les pollutions: milieux de faible intérêt fonctionnel pour les insectes - Création de nouvelles zones ouvertes herbacées entretenues favorables au groupe <p>L'incidence résiduelle est considérée comme négligeable.</p> |
| Conclusion : pas d'incidence résiduelle significative du projet sur l'entomofaune, aucune demande de dérogation nécessaire car le projet ne remet pas en cause l'état de conservation des populations locales | | | |
| Espèces concernées | Site Natura 2000 | Statut de protection et de conservation de l'espèce | Lien avec la ZIP, mesures de préservation des populations, conclusion sur le niveau d'incidence résiduelle |
| FLORE | | | |
| <i>Silène velouté</i> <i>Silene velutina</i> | FR9402012, Capo di Feno (Directive Habitats-Faune-Flore), à environ 3,9 km au Nord-est de la ZIP | <ul style="list-style-type: none"> - Protection nationale (Article 1) - Dérogation CNPN (Annexe I) - Reconnue d'intérêt communautaire (Annexe II-IV, Directive Habitats-Faune-Flore) - Vulnérable en France (VU), Quasi-menacé en Corse (NT) - Déterminante ZNIEFF régionale | <ul style="list-style-type: none"> - Recensement d'une unique station sur l'AER à l'Est de la ZIP (source : OpenObs INPN), le reste des stations étant recensées le long du littoral au Nord des Sanguinaires - Pas d'incidences du projet sur les stations |
| Conclusion : pas d'incidence résiduelle significative du projet sur la flore, aucune demande de dérogation nécessaire car le projet ne remet pas en cause l'état de conservation des populations locales | | | |
| AVIFAUNE | | | |
| <i>Goéland leucophée</i> <i>Larus michahellis</i> | FR9410096, Iles Sanguinaires, Golfe d'Ajaccio (Directive Oiseaux), à environ 2,5 km au Sud de la ZIP | <ul style="list-style-type: none"> - Protection nationale (Article 3) - Préoccupation mineure en France (LC) et en Corse (LC) - Population nicheuse en déclin - Déterminante ZNIEFF régionale | <ul style="list-style-type: none"> - Nombreux recensements sur la ZIP et ses aires d'étude, noyau des populations concentré le long du littoral (source : OpenObs INPN, inventaires naturalistes) - Quelques observations sur la ZIP et sur l'AEI lors des inventaires, aucun comportement nicheur recensé - Maintien des fonctionnalités écologiques de la Trame bleue - Dérangement potentiel de l'espèce : négligeable hors période sensible pour l'avifaune - Utilisation de la ZIP comme zone de survol et éventuellement de chasse <p>L'incidence résiduelle est considérée comme négligeable.</p> |
| <i>Fauvette sarde</i> | | <ul style="list-style-type: none"> - Protection nationale (Article 3) | <ul style="list-style-type: none"> - Plusieurs observations sur l'AER, aucune sur l'AEI et sur la ZIP (source : OpenObs INPN) - Une observation sur en limite de ZIP lors des inventaires, aucun comportement nicheur recensé |

| | | | |
|---|--|--|---|
| <i>Sylvia sarda</i> | | <ul style="list-style-type: none"> - Reconnue d'intérêt communautaire (Annexe I Directive Oiseaux) - Préoccupation mineure en France (LC), Quasi-menacé en Corse (NT) - Déterminante ZNIEFF régionale | <ul style="list-style-type: none"> - Maintien des fonctionnalités écologiques de la Trame bleue - Dérangement potentiel de l'espèce : négligeable hors période sensible pour l'avifaune - Création de nouvelles zones de nidification sur les espaces de lisières en limite d'OLD <p>L'incidence résiduelle est considérée comme négligeable.</p> |
| Grand Cormoran <i>Phalacrocorax carbo</i> | | <ul style="list-style-type: none"> - Protection nationale (Article 3) - Population nicheuse en amélioration - Préoccupation mineure en France (LC) - Déterminante ZNIEFF régionale | <ul style="list-style-type: none"> - Une observation sur l'AER (source : OpenObs INPN), le noyau des populations étant concentré au niveau des îles Sanguinaires, au Sud-ouest de la ZIP - Aucune observation sur l'AEI lors des inventaires, aucun comportement nicheur recensé - Dérangement potentiel de l'espèce : négligeable hors période sensible pour l'avifaune - Utilisation de la ZIP comme zone de survol <p>L'incidence résiduelle est considérée comme négligeable.</p> |
| Cormoran huppé de Méditerranée <i>Phalacrocorax aristotelis desmarestii</i> | | <ul style="list-style-type: none"> - Protection nationale (Article 3) - Reconnue d'intérêt communautaire (Annexe I Directive Oiseaux) - Vulnérable en Corse (VU) - Déterminante ZNIEFF régionale | <ul style="list-style-type: none"> - Quelques observations sur l'AER (source : OpenObs INPN), concentration des observations sur les falaises maritimes et les îlots où peut nichier l'espèce - Aucune observation sur l'AEI et sur la ZIP lors des inventaires, aucun comportement nicheur recensé - Dérangement potentiel de l'espèce : négligeable hors période sensible pour l'avifaune - Utilisation de la ZIP comme zone de survol <p>L'incidence résiduelle est considérée comme négligeable.</p> |
| Puffin yelkouan <i>Puffinus yelkouan</i> | | <ul style="list-style-type: none"> - Protection nationale (Article 3) - Dérogation CNPN (Annexe I) - Reconnue d'intérêt communautaire (Annexe I Directive Oiseaux) - En danger en France (EN), Disparue de Corse (RE) - Déterminante ZNIEFF régionale | <ul style="list-style-type: none"> - Observations ponctuelles sur l'AEE, noyau des populations concentré sur les îlots des Sanguinaires et sur les espaces maritimes à proximité - Aucune observation sur l'AEI et sur la ZIP lors des inventaires - Dérangement potentiel de l'espèce : négligeable hors période sensible pour l'avifaune - Utilisation de la ZIP comme zone de survol <p>L'incidence résiduelle est considérée comme négligeable.</p> |
| Puffin de Scopoli <i>Calonectris diomedea</i> | | <ul style="list-style-type: none"> - Protection nationale (Article 3) - Dérogation CNPN (Annexe I) - Reconnue d'intérêt communautaire (Annexe I Directive Oiseaux) - Vulnérable en France (VU), Quasi-menacé en Corse (NT) - Déterminante ZNIEFF régionale | <ul style="list-style-type: none"> - Quelques observations ponctuelles sur l'AER et l'AEE (source: OpenObs INPN), populations concentrées notamment sur les îlots et falaises maritimes - Aucune observation sur l'AEI et sur la ZIP lors des inventaires - Dérangement potentiel de l'espèce: négligeable hors période sensible pour l'avifaune - Utilisation de la ZIP comme zone de survol <p>L'incidence résiduelle est considérée comme négligeable.</p> |
| Fou de Bassan <i>Morus bassanus</i> | | <ul style="list-style-type: none"> - Protection nationale (Article 3) - Population nicheuse stable - Quasi-menacé en France (NT) | <ul style="list-style-type: none"> - Aucune observation sur la ZIP et sur ses aires d'étude (source: OpenObs INPN, inventaires naturalistes) - Dérangement potentiel de l'espèce: négligeable hors période sensible pour l'avifaune <p>L'incidence résiduelle est considérée comme négligeable.</p> |
| Héron garde-bœufs <i>Bubulcus ibis</i> | | <ul style="list-style-type: none"> - Protection nationale (Article 3) - Population nicheuse en déclin - Préoccupation mineure (LC) - Déterminante ZNIEFF régionale | <ul style="list-style-type: none"> - Observations ponctuelles sur l'AER et l'AEE (source: OpenObs INPN) - Aucune observation sur l'AEI et sur la ZIP lors des inventaires - Dérangement potentiel de l'espèce: négligeable hors période sensible pour l'avifaune - Utilisation de la ZIP comme zone de survol <p>L'incidence résiduelle est considérée comme négligeable.</p> |
| Aigrette garzette <i>Egretta garzetta</i> | | <ul style="list-style-type: none"> - Protection nationale (Article 3) - Reconnue d'intérêt communautaire (Annexe I Directive Oiseaux) - Population nicheuse en déclin - Préoccupation mineure en France (LC), En danger en Corse (EN) - Déterminante ZNIEFF régionale | <ul style="list-style-type: none"> - Observations ponctuelles sur l'AER (source: OpenObs INPN), noyau des populations localisé sur les zones humides à l'embouchure de la Gravone et sur les îles Sanguinaires, où l'espèce peut nichier - Aucune observation sur l'AEI et sur la ZIP lors des inventaires - Dérangement potentiel de l'espèce: négligeable hors période sensible pour l'avifaune - Utilisation de la ZIP comme zone de survol <p>L'incidence résiduelle est considérée comme négligeable.</p> |
| Héron cendré <i>Ardea cinerea</i> | | <ul style="list-style-type: none"> - Protection nationale (Article 3) - Population nicheuse en déclin - Préoccupation mineure en France (LC) - Déterminante ZNIEFF régionale | <ul style="list-style-type: none"> - Observations ponctuelles sur l'AER (source: OpenObs INPN), noyau des populations localisé sur les zones humides à l'embouchure de la Gravone et sur les îles Sanguinaires, où l'espèce peut nichier - Aucune observation sur l'AEI et sur la ZIP lors des inventaires - Dérangement potentiel de l'espèce: négligeable hors période sensible pour l'avifaune - Utilisation de la ZIP comme zone de survol <p>L'incidence résiduelle est considérée comme négligeable.</p> |
| Milan royal <i>Milvus milvus</i> | | <ul style="list-style-type: none"> - Protection nationale (Article 3) - Reconnue d'intérêt communautaire (Annexe I Directive Oiseaux) - Dérogation CNPN (Annexe I) | <ul style="list-style-type: none"> - Nombreuses observations sur les aires d'étude (source: OpenObs INPN), l'espèce survole fréquemment les espaces ouverts du territoire en quête de nourriture, elle privilégie les espaces boisés d'altitude pour nichier - Plusieurs observations sur l'AEI et sur la ZIP lors des inventaires naturalistes - Dérangement potentiel de l'espèce: négligeable hors période sensible pour l'avifaune |

| | | | |
|--|--|---|--|
| | | <ul style="list-style-type: none"> - Vulnérable en France (VU), Quasi-menacé en Corse (NT) - Déterminante ZNIEFF régionale | <ul style="list-style-type: none"> - Utilisation de la ZIP comme zone de survol et de chasse <p>L'incidence résiduelle est considérée comme négligeable.</p> |
| Balbuzard pêcheur <i>Pandion haliaetus</i> | | <ul style="list-style-type: none"> - Protection nationale (Article 3) - Reconnue d'intérêt communautaire (Annexe I Directive Oiseaux) - Dérogation CNPN (Annexe I) - Vulnérable en France (VU), En danger en Corse (EN) - Déterminante ZNIEFF régionale | <ul style="list-style-type: none"> - Observations ponctuelles sur l'AER (source: OpenObs INPN), noyau des populations localisé à l'Ouest de la ZIP, sur les falaises maritimes et les îles Sanguinaires où l'espèce peut nicher - Aucune observation sur l'AEI et sur la ZIP lors des inventaires - Dérangement potentiel de l'espèce: négligeable hors période sensible pour l'avifaune - Utilisation de la ZIP comme zone de survol <p>L'incidence résiduelle est considérée comme négligeable.</p> |
| Faucon pèlerin <i>Falco peregrinus</i> | | <ul style="list-style-type: none"> - Protection nationale (Article 3) - Reconnue d'intérêt communautaire (Annexe I Directive Oiseaux) - Préoccupation mineure en France (LC), Vulnérable en Corse (VU) - Déterminante ZNIEFF régionale | <ul style="list-style-type: none"> - Nombreuses observations sur les aires d'étude (source: OpenObs INPN), l'espèce survole fréquemment les espaces ouverts du territoire en quête de nourriture, elle privilégie les falaises et autres milieux minéraux pour nicher - Une observation d'un individu en vol au-dessus de la ZIP lors des inventaires naturalistes - Dérangement potentiel de l'espèce: négligeable hors période sensible pour l'avifaune - Utilisation de la ZIP comme zone de survol et de chasse <p>L'incidence résiduelle est considérée comme négligeable.</p> |
| Mouette mélancocéphale <i>Larus melanocephalus</i> | | <ul style="list-style-type: none"> - Protection nationale (Article 3) - Reconnue d'intérêt communautaire (Annexe I Directive Oiseaux) - Préoccupation mineure en France (LC) | <ul style="list-style-type: none"> - Une observation sur l'AER (source: OpenObs INPN) - Aucune observation sur l'AEI et sur la ZIP lors des inventaires - Dérangement potentiel de l'espèce: négligeable hors période sensible pour l'avifaune - Utilisation de la ZIP comme zone de survol <p>L'incidence résiduelle est considérée comme négligeable.</p> |
| Mouette rieuse <i>Larus ridibundus</i> | | <ul style="list-style-type: none"> - Protection nationale (Article 3) - Reconnue d'intérêt communautaire (Annexe II Directive Oiseaux) - Quasi-menacé en France (NT) | <ul style="list-style-type: none"> - Observations ponctuelles sur l'AER et l'AEE (source: OpenObs INPN), noyau des populations localisé sur les zones humides à l'embouchure de la Gravone - Aucune observation sur l'AEI et sur la ZIP lors des inventaires - Dérangement potentiel de l'espèce: négligeable hors période sensible pour l'avifaune - Utilisation de la ZIP comme zone de survol <p>L'incidence résiduelle est considérée comme négligeable.</p> |
| Goéland d'Audouin <i>Larus audouinii</i> | | <ul style="list-style-type: none"> - Protection nationale (Article 3) - Population nicheuse en déclin - Reconnue d'intérêt communautaire (Annexe I Directive Oiseaux) - En danger en France (EN) et en Corse (EN) - Déterminante ZNIEFF régionale | <ul style="list-style-type: none"> - Nombreuses observations sur les aires d'étude (source: OpenObs INPN), noyau des populations localisé le long de la côte (falaises maritimes, affleurements rocheux, îlots) où l'espèce peut nicher - Aucune observation sur l'AEI et sur la ZIP lors des inventaires - Dérangement potentiel de l'espèce: négligeable hors période sensible pour l'avifaune - Utilisation de la ZIP comme zone de survol <p>L'incidence résiduelle est considérée comme négligeable.</p> |
| Conclusion: pas d'incidence résiduelle significative du projet sur l'avifaune, aucune demande de dérogation nécessaire car le projet ne remet pas en cause l'état de conservation des populations locales | | | |
| MAMMIFERE | | | |
| Grand Dauphin <i>Tursiops truncatus</i> | FR9402017, Golfe d'Ajaccio (Directive Habitats-Faune-Flore), à environ 2,5 km au Sud de la ZIP | <ul style="list-style-type: none"> - Protection nationale (Article 2) - Reconnue d'intérêt communautaire (Annexe II-IV Directive Habitats-Faune-Flore) - Préoccupation mineure en France (LC) - Déterminante ZNIEFF régionale | <ul style="list-style-type: none"> - Plusieurs observations sur l'AEE (source: OpenObs INPN), les populations sont localisées sur les espaces marins - Aucune observation sur l'AEI par les inventaires naturalistes - Aucun attrait spécifique pour les habitats de la ZIP, éventuels risques de pollution indirecte par les écoulements <p>L'incidence résiduelle est considérée comme négligeable.</p> |
| Conclusion : pas d'incidence résiduelle significative du projet sur les mammifères terrestres, aucune demande de dérogation nécessaire car le projet ne remet pas en cause l'état de conservation des populations locales | | | |
| REPTILE | | | |
| Tortue d'Hermann <i>Testudo hermannii</i> | FR9402012, Capo di Feno (Directive Habitats-Faune-Flore), à environ 3,9 km au Nord-est de la ZIP | <ul style="list-style-type: none"> - Protection nationale (Article 2) - Dérogation CNPN (Annexe I) - Reconnue d'intérêt communautaire (Annexe II-IV Directive Habitats-Faune-Flore) - Vulnérable en France (VU) et en Corse (VU) - Déterminante ZNIEFF régionale | <ul style="list-style-type: none"> - Nombreuses observations sur les aires d'étude (source: OpenObs INPN), l'espèce privilégie les mosaïques d'habitats ouverts à boisés qui sont très bien représentés sur l'ensemble du pays ajaccien - Une dizaine d'observations sur la ZIP et ses abords lors des inventaires naturalistes - Dérangement potentiel de l'espèce: négligeable hors période sensible pour les reptiles - Risque de destruction de l'espèce lors de la phase chantier: négligeable si les emprises sont clôturées et prospectées - Maintien des continuités écologiques en phase d'exploitation - Utilisation des habitats buissonnants et boisés de la ZIP pour l'accomplissement du cycle biologique de l'espèce. A noter cependant qu'elle privilégie les lisières et les milieux naturels en périphérie de l'aire de projet pour se reproduire, les habitats naturels de l'aire de projet étant trop fermés et dégradés pour concentrer d'importants enjeux de conservation. - Habitats de prédilection largement représentés localement <p>L'incidence résiduelle est considérée comme faible.</p> |

| | | | |
|--|---|--|--|
| Tortue caouanne <i>Caretta caretta</i> | FR9402017, Golfe d'Ajaccio (Directive Habitats-Faune-Flore), à environ 2,5 km au Sud de la ZIP | <ul style="list-style-type: none"> - Protection nationale (Article 3) - Dérogation CNPN (Annexe I) - Reconnue d'intérêt communautaire (Annexe II-IV Directive Habitats-Faune-Flore) - Déterminante ZNIEFF régionale | <ul style="list-style-type: none"> - Quelques observations sur l'AEE (source: OpenObs INPN), les populations sont localisées sur les espaces marins - Aucune observation sur l'AEI par les inventaires naturalistes - Aucun attrait spécifique pour les habitats de la ZIP, éventuels risques de pollution indirecte par les écoulements <p>L'incidence résiduelle est considérée comme négligeable.</p> |
| Conclusion : pas d'incidence résiduelle significative du projet sur les reptiles, aucune demande de dérogation nécessaire car le projet ne remet pas en cause l'état de conservation des populations locales | | | |
| ENTOMOFAUNE | | | |
| Porte-Queue de Corse <i>Papilio hospiton</i> | FR9402012, Capo di Feno (Directive Habitats-Faune-Flore), à environ 3,9 km au Nord-est de la ZIP | <ul style="list-style-type: none"> - Protection nationale (Article 2) - Dérogation CNPN (Annexe I) - Reconnue d'intérêt communautaire (Annexe II-IV Directive Habitats-Faune-Flore) - Préoccupation mineure (LC) en France et en Corse (LC) - Déterminante ZNIEFF régionale | <ul style="list-style-type: none"> - Quelques observations sur l'AEE (source : OpenObs INPN) - Aucune observation sur l'AEI lors des inventaires naturalistes - Maintien des fonctionnalités écologiques de la Trame bleue (zone de reproduction privilégiée de l'entomofaune) - Habitats ouverts de friche, habitats fermés et dégradés par les pollutions: milieux de faible intérêt fonctionnel pour les insectes - Création de nouvelles zones ouvertes herbacées entretenues favorables au groupe <p>L'incidence résiduelle est considérée comme négligeable.</p> |
| Conclusion : pas d'incidence résiduelle significative du projet sur l'entomofaune, aucune demande de dérogation nécessaire car le projet ne remet pas en cause l'état de conservation des populations locales | | | |